MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone: 02.41.55.90.12 - Télécopie: 02.41.55.97.30 - E-mail: mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet: www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 9 mars 2017

<u>Étaient présents</u> : Messieurs et Mesdames Poupard, Duveau, Point, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

Pouvoirs: Mme Balada donne pouvoir à M. Poupard, M. Bodin donne pouvoir à M. Guetté.

Absents excusés : Mmes Chevalier, Gaboriau, Levesque, M. Sorin

Compteur Linky - Intervention de M. Paillier (ENEDIS)

M. Paillier présente le compteur Linky.

Pourquoi changer les compteurs

- Pour répondre à un contexte législatif (démarche européenne et nationale).
- Pour relever le défi de la transition énergétique
- Pour répondre à la révolution numérique et technologique
- Pour répondre aux attentes des clients (plus de confort, plus de maîtrise, plus de services)

<u>Le remplacement et l'installation</u>

- En moyenne 30 minutes d'installation (coupure de courant)
- Aucun travaux d'aménagement nécessaire
- Intervention complètement gratuite
- Pas de modification du contrat

La question sanitaire

- Respect de toutes les normes sanitaires
- Pas d'utilisation d'ondes radio (radiofréquences) pour communiquer (à la différence du wifi, des téléphones portables, du GPS du bluetooth)
- Utilisation d'un CPL (Courant Porteur en Ligne) Signal basse fréquence qui circule dans les lignes électriques.

La question des incendies

- Le risque n'est pas lié au type de compteur posé
- Le risque est rare et résulte d'un mauvais serrage mécanique des câbles.
- Le compteur est conçu avec des matériaux « retardateurs de flammes »

<u>La vie privée</u>

- Les données sécurisées appartiennent au client.
- Les données transmises par Linky sont une série de chiffres. L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée. Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...)

<u>La pose du compteur Linky est-elle obligatoire ?</u>

- Les compteurs sont la propriété de la collectivité (Syndicat d'Electricité) qui en confie l'exploitation à ENEDIS.
- ENEDIS doit avoir accès au dispositif de comptage. Sinon, le client s'expose à une suspension de son accès au réseau.
- Le déploiement de Linky est une obligation légale inscrite au code de l'énergie. ENEDIS est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.
- Juridiquement une commune ne peut pas s'opposer à l'arrivée de Linky.

Finances

Vote de subventions – Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

ADMR Maucernay.....500 €

Le conseil municipal souhaite que la demande de subvention de l'association Yakajouer soit étudiée ultérieurement et de définir des critères pour l'attribution des subventions aux associations hors commune.

<u>Vote des taux d'imposition 2016</u>: le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation: 12.70 %
Foncier bâti: 18.81 %
Foncier non bâti: 34.95 %

<u>Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016</u> : le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2016 :

Réalisé 2016	Budget communal	Budget CCAS	Lotissement "champ blanc"	<u>Total</u>
Résultat reporté	373 687.03	669.38	-47 613.72	326 742.69
Affectation au 1068	373 687.03	0.00	0.00	373 687.03
Dépenses fonctionnement	742 819.57	3 002.08	642 840.15	745 821.65
Recettes fonctionnement	1 081 486.62	3 281.00	593 605.46	1 084 767.62
Résultat de l'année	338 667.05	278.92	-49 234.69	338 945.97
Résultat global de fonctionnement	338 667.05	948.30	-96 848.41	665 688.66
Résultat reporté	550 148.78	0.00	-560357.38	
Dépenses Investissement	296 686.53	0.00	487 848.73	296 686.53
Recettes investissement	426 626.57	0.00	600 000.00	426 626.57
Résultat de l'année	129 940.04	0.00	112 151.27	129 940.04
Résultat global d'investissement	680 088.82	0.00	-448 206.11	468 886.01
Résultat global reporté	923 835.81	669.38	-607 971.10	316 534.09
Affectation au 1068	373 687.03	0.00	0.00	373 687.03
Dépenses	1 039 506.10	3 002.08	1 130 688.88	2 173 197.06
Recettes	1 508 113.19	3 281.00	1 193 605.46	2 704 999.65
Résultat de l'année	468 607.09	278.92	62 916.58	531 802.59
Résultat global	1 018 755.87	948.30	-545 054.52	474 649.65

Vote du budget 2017: le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets suivants :

Prévisionnel 2017	<u>Budget</u> <u>communal</u>	Budget CCAS	Lotissement du Champ blanc	<u>Total</u>
Dépenses fonctionnement	1 405 897		901 395	2 307 292
Recettes fonctionnement	1 405 897		901 395	2 307 292
Dépenses Investissement	2 027 127		949 207	2 976 334
Recettes investissement	2 027 127		949 207	2 976 334

Principaux travaux réalisés en investissement

Gros travaux de bâtiments :	275 027 €
Gros travaux de voirie :	50 000 €
Achat de matériel :	52 000 €
Terrains (honoraires achat terrains)	5 000 €
Opération « Location accession » Maine-et-Loire Habitat	28 000 €
Aménagement centre-bourg :	352 000 €
Financement travaux SIEML	4 000 €

<u>Dette</u> : le conseil municipal a décidé de rembourser les emprunts en francs suisses qui avaient été contractés respectivement en 2004 et 2009.

Les pertes de change sont autofinancées (montant estimatif 455 511 €, le montant définitif ne sera connu que le jour de la transaction).

Deux nouveaux emprunts sont contractés pour remplacer les emprunts initiaux :

- Un emprunt de 400 000 € qui remplace les emprunts contractés en 2004. Il sera remboursé sur 6 ans. Le taux est de 0.95 %. Diminution de la durée de deux ans.
- Un emprunt de 750 000 € qui remplace l'emprunt contracté en 2009. Il sera remboursé sur 20 ans. Le taux est de 1.55 %. Diminution de la durée de deux ans.

Ligne de trésorerie – Une demande a été faite au Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €.

<u>Indemnités des élus</u> – Suite au relèvement de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide de revoir la délibération n° 140410-08 du 10/04/2014 et fixe les indemnités à :

- Indemnité du maire 31 % de l'indice brut maximal de la fonction publique
- Indemnité des adjoints 8.25 % de l'indice brut maximal de la fonction publique

Voirie - Urbanisme

Voie communale n° 4 - Les accotements ont été repris par l'entreprise BOUCHET. Il reste à reprendre les rives.

<u>Place du 11 novembre</u> – Un cahier des charges sera établi par l'ADC et soumis aux entreprises pour avoir des devis comparables.

<u>Désherbage</u> –Sur 4 entreprises contactées, seul le CAT de St Porchaire va répondre pour le désherbage des trottoirs (9 kms + les pavés).

Différents matériels ont été testés :

Cellule + brosse : 12 800 €

Balai adaptable sur balayeuse existante : essai non concluant.

Désherbeur à gaz : 2 200 €

Brosse adaptable sur le tracteur : 3 900 €

La commission prendra une décision lors de la prochaine réunion (achat seul ou mutualisé, location...)

Projet Maine-et-Loire Habitat – Le conseil municipal souhaite savoir à quel stade en est le projet.

<u>Centre-bourg</u> – Une rencontre a eu lieu avec l'Agence 7 lieux pour discuter de l'aménagement paysager. Il a été demandé au bureau d'étude de chiffrer

- Une zone d'enrobé devant l'atelier communal
- Le terrain (parcelle AM 25) acheté à Mme Girard

<u>SIEML</u> – Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un poste de transformation au lieu-dit « Le Grand Daillon ». Il s'agit d'une partie du domaine public d'une superficie d'environ 4.63 m².

<u>PLU</u> – Le maire informe le conseil municipal que le Tribunal Administratif a été saisi par l'ADC et la commune pour demander au commissaire enquêteur de compléter son rapport d'enquête publique qui ne faisait pas référence aux avis de Personnes Publiques Associées. Le dossier ne sera soumis à l'approbation par l'ADC qu'après la réponse du Tribunal.

Bâtiments communaux

<u>Salle de sport</u> – Suite au problème d'humidité entraînant des glissades, la société Delestre a été contactée pour une éventuelle pose de sonde d'hygrométrie.

Le devis de l'entreprise ASP (1 170 € HT) est retenu pour le nettoyage complet de la salle.

<u>Salle Espoir – Vestiaires</u> –Le devis de l'entreprise Uzureau relatif au changement de 3 portes (2 portes simples et 1 porte deux vantaux) avec variante d'une casquette est retenu pour un montant total de 2 900 € HT peinture et pose comprises.

<u>Club de foot</u> - Lors de la réunion qui a eu lieu le 7 mars 2017 avec les responsables du club, les points suivants ont été abordés :

- Un rappel sera fait auprès des joueurs pour leur demander de ne pas nettoyer leurs chaussures dans les douches.
- Un bac pour le nettoyage des chaussures sera installé sur le pignon de la salle de sport.
- Des planches pour le « décrottage » des chaussures seront installées à proximité du terrain de foot.
- Si les normes le permettent, des fourreaux seront installés pour la pose des buts amovibles devant les mains courantes.

Un nouveau panneau d'affichage sera installé sur le mur de la salle Espoir. Le panneau situé à la bibliothèque n'étant pas utilisé, il sera attribué au basket.

<u>Supérette</u> – La commission accepte de fournir la peinture pour repeindre le mur derrière la boucherie. Les travaux seront réalisés par les gérants.

<u>Salle du Cormier</u> - Le devis de l'entreprise Cesbron pour le remplacement du lave-vaisselle est validé pour un montant de 5 696.03 € HT (dont 513 € de pose)

<u>Local des associations</u> – Suite à la demande de certaines associations de boucher les trous pour éviter l'intrusion des oiseaux dans le local et de refaire une peinture extérieure, la commission propose de faire faire un devis de peinture et un devis de remplacement des tôles. La décision sera prise en fonction du montant.

Contrôle des jeux – Le contrôle sera fait après la pose des buts et des jeux dans le lotissement du Champ Blanc.

Foyer des jeunes – Suite à la demande formulée lors de la réunion des associations, le réfrigérateur va être remplacé.

<u>Église</u> – Le devis de l'entreprise Gougeon pour la maintenance des cloches est validé. Montant : 260 € HT.

Affaires sociales

<u>Camp d'été</u> – Seulement 10 jeunes (sur 57 concernés) ont répondu positivement. La commission s'étant fixé un minimum de 15 inscriptions pour organiser ce camp, celui-ci n'aura pas lieu. Les familles seront orientées vers les activités prévues dans le Choletais.

<u>ALSH d'été</u> – L'accueil de loisirs sera ouvert du 10 au 28 juillet 2017 (semaines 28, 29 et 30) et du 21 août au 1^{er} septembre 2017 (semaines 34 et 35)

Animations 2017 – Deux projets d'animation sont à l'étude :

La première sur les réseaux sociaux avec une intervention de M. Méraut Bruno, consultant formateur pratiques et ressources numériques. Devis : 250 €. Le foyer des jeunes sera associé à l'organisation de cette conférence qui pourrait avoir lieu le 19 mai 2017. A noter que les jeunes sont déjà sensibilisés au niveau scolaire et qu'ils risquent d'être peu réactifs, en revanche les parents peuvent être intéressés.

La seconde sur le don d'organes en partenariat avec l'association « Soutenons Jules » et France ADOT.

<u>Cantine</u> – Suite à la demande d'une famille pour l'accueil, à la cantine scolaire, de leur enfant, compte tenu du handicap de ce dernier, une équipe de suivi de scolarité va être mise en place. Sophie Crétin représentera la commune au sein de cette équipe pour la mise en place du Plan d'Alimentation Individualisé (PAI)

<u>Service enfance</u> – La direction de l'accueil périscolaire et de loisirs est assurée par Amélie Simonneau. Le BAFD qu'elle prépare actuellement n'étant pas suffisant pour assurer la direction en raison du nombre d'enfants qui participent aux TAP, dès l'obtention de ce brevet, elle devra donc s'inscrire à une nouvelle formation. En attendant, une dérogation sera demandée à la DDCS. Cette formation est indispensable car elle conditionne l'obtention des financements accordés à la commune par la CAF. Les frais relatifs à ces formations seront pris en charge par la commune.

<u>RAM</u> – La nouvelle animatrice du RAM, Mme Audrey Pintaud, prendra ses fonctions le 16 mars 2017. Les matinées récréatives reprendront à compter du 20 mars 2017. Soit le vendredi 24 mars 2017 pour Les Cerqueux.

Agglomération du Choletais

<u>Environnement</u> – Yannick Vivion précise que le projet de déchetterie d'Yzernay ne figure pas dans les projets à court terme (2017-2018). Il en va de même pour le projet de station d'épuration.

<u>Solidarité – Proximité</u> – Lors de la première réunion, il n'y avait pas de sujet pouvant intéresser la commune des Cerqueux.

Finances – Le budget 2017 a été présenté.

<u>Culture</u> – La mission de Marion Valé (bibliothécaire communale) s'arrête fin juin. Les 6 communes de l'ex Communauté de Communes du Bocage vont recruter une personne à partir de début juin pour assurer les missions. La charge de cet emploi reviendra aux communes.

Développement économique – Rien à signaler.

<u>Aménagement</u> – Les services de l'ADC peuvent répondre à 10 procédures d'évolution des documents d'urbanisme par an. En 2017, l'ADC doit déjà reprendre une dizaine de procédures en cours ce qui laisse peu de place pour d'autres besoins. Les communes sont donc invitées à anticiper leurs besoins, la commission devra prioriser les demandes.

Questions diverses

<u>Collecte des papiers</u> – L'A.P.E.L. organise une collecte des papiers auprès de l'ensemble de la population des Cerqueux et des communes environnantes. Une benne sera installée devant le local des associations du 12 au 22 mai 2017.

<u>Haut-Débit</u> –Pour la commune des Cerqueux, le déploiement est prévu dans la première phase. Les travaux pourraient être réalisés dès 2018.

Prochaines réunions

UAC	Mardi 14 mars 2017	20h00
Commissions bâtiments et Voirie	Mercredi 15 mars 2017	18h30 avec le CAUE
Commission Affaires sociales	Jeudi 16 mars 2017	20h30
Agence 7 lieux	Lundi 27 mars 2017	19h00
Maire/adjoints	Lundi 27 mars 2017	20h30
Conseil Municipal :	Jeudi 6 avril 2017	20h15